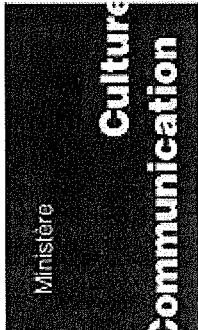


PREFECTURE DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR



LODRAC – Logistique Dracénoise
BARJANE
Lieu-dit La Meunière
5995 CD 6
13480 CABRIES

A l'attention de M. Francisco ALVES

Aix-en-Provence, le

14 FEV. 2008

Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

N° 1000

Affaire suivie par :
Stéfan Tzortzis
☎ 04 42 99 10 17

Objet : 83 – LES ARCS – Lieu-dit Les Bréguières.
Diagnostic archéologique

stefan.tzortzis@culture.gouv.fr

23, boulevard du Roi René
13617 Aix-en-Provence
Cedex 1 FRANCE

Téléphone : 04 42 99 10 00

Télécopie : 04 42 99 10 01

www.culture.gouv.fr/paca/

Le diagnostic archéologique prescrit par arrêté n° 8472 du 12/12/2006 (Patriarche 8193 n° 2006-610), dont la responsabilité était confiée à Jean-Philippe SARGIANO de l'INRAP, est à ce jour achevé dans sa phase de terrain.

Compte tenu des résultats, tels qu'ils m'ont été présentés à l'occasion de notre réunion sur place en date du 12 février 2008, vous pouvez considérer que le projet de travaux portant sur les terrains visés en objet, au titre duquel le préfet de région a été saisi, ne donnera pas lieu à des prescriptions archéologiques postérieures au diagnostic.

L'aménagement peut donc se poursuivre sans aucune restriction vis-à-vis de la réglementation archéologique.

Pour le Préfet,
et par délégation
Le Directeur Régional,
P.O. Le Conservateur Régional
de l'Archéologie

Xavier DELESTRE

N° 10001

Copie : M. Le Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise